

Relations médias : le SYNAP structure, publie et s'étend. Retour sur une année de transformations

Réunie le 8 avril 2026, l'Assemblée Générale du SYNAP acte la reconduction de Sophie Decaudin et Bruno Sanvoisin à la co-présidence, la création de la délégation Paris-Ile-de-France, l'arrivée de deux nouvelles administratrices et la publication de la première Charte française des bonnes pratiques IA en RP. Pour 2026, le syndicat fixe un cap clair : pédagogie et déontologie face aux dérives induites par le GEO et les LLM.

En 2025, le SYNAP a consolidé ses activités sur plusieurs fronts simultanément. Le Conseil d'administration a animé sept groupes de travail couvrant des sujets aussi divers que la sous-traitance entre agences et indépendants, les appels d'offres en RP, les formations ou encore l'intelligence artificielle appliquée aux relations médias.

« Si 2025 a été l'année de l'accélération — des transformations des médias, des usages, des technologies — nous souhaitons que 2026 soit celle de la maîtrise et de l'éthique. Les professionnels des RP ne sont plus seulement des relais : ils deviennent des tiers de confiance entre les organisations, les médias et les publics. C'est le rôle du SYNAP que de structurer ces pratiques, partager des repères et défendre des standards de qualité », déclarent Sophie Decaudin et Bruno Sanvoisin, co-présidents du SYNAP.

Sur le volet des événements, huit rendez-vous "e-café" ont réuni des professionnels des relations médias avec des journalistes issus de médias nationaux et régionaux — Ouest-France, France 3, M6, Les Echos, La Gazette des Communes, France Info, entre autres. Quatre ateliers de bonnes pratiques sont venus compléter ce programme, consacrés notamment au bilan et à la mesure, au droit à la copie et à l'IA appliquée aux RP.



Côté études, le SYNAP a publié les résultats de son enquête miroir *Offre et demande en relations médias*, menée avec Data Observer auprès de 100 agences RP et 41 annonceurs. Une nouvelle édition de l'étude sur les relations entre journalistes et attachés de presse est en cours, avec des résultats annoncés au printemps 2026.

L'IA : de la formation au cadre déontologique

La Commission IA du SYNAP a été l'une des plus actives cette année. 61 adhérents ont suivi le cycle de formations pratiques sur l'IA, répartis en cinq sessions entre juillet et décembre 2025. 25 GPT spécialisés dans les missions RP ont été développés et mis à disposition des adhérents, couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur du conseil en relations publiques. Plus d'une dizaine de tribunes sur le thème IA & RP ont été publiées, notamment via un partenariat avec le média *In Data Veritas*.

Ces travaux ont abouti à la publication, le 12 mars 2026, de la **Charte nationale des bonnes pratiques pour un usage responsable de l'IA dans les RP**, première charte française dédiée spécifiquement à l'encadrement professionnel de l'IA générative dans les relations publiques. Son principe central : l'IA est un outil d'assistance. Elle ne décide pas. Elle ne signe pas.

Un réseau territorial qui s'étend

Les délégations régionales poursuivent leur développement en 2025. En Occitanie Est/PACA et Occitanie Ouest, un partenariat a été signé avec le Club de la Presse Occitanie. La délégation Grand Est a renforcé ses liens avec les médias régionaux. Quant à celle des Hauts-de-France, elle a élargi son réseau auprès de plusieurs structures locales.

L'Assemblée Générale acte la **création officielle de la délégation Paris-Ile-de-France**, confiée à **Béatrice Martini**, directrice de l'agence Béatrice Martini Communication et administratrice du SYNAP. Cette nouvelle délégation structure la présence du SYNAP sur son territoire d'origine, jusqu'ici non représenté en tant que tel.

L'Assemblée Générale accueille également deux nouvelles administratrices au Conseil d'administration : **Aude Staub** et **Annabelle Chamiot**, de l'agence Purpl RP.

Le SYNAP compte aujourd'hui **115 adhérents**, dont 55 % en région.

2026 : pédagogie, déontologie et vigilance

L'année 2026 sera placée sous le signe de la pédagogie envers les entreprises et les annonceurs : expliquer ce que les relations presse ne sont pas, rappeler les règles déontologiques du métier, et alerter sur les risques d'une confusion croissante entre contenu généré automatiquement et relations médias de qualité.

* * *

A propos du SYNAP

Le SYNAP — Syndicat national des professionnels des relations médias — regroupe les attachés de presse et consultants en relations médias exerçant en agence, en indépendant ou en entreprise. Il défend les intérêts de la profession, produit des études de référence, anime un programme de formation continue et développe des outils au service de ses adhérents. Le SYNAP est membre de la Filière Communication et co-pilote de MATRIS, la base française de contacts médias conforme au RGPD.

www.synap.org

Contact presse

Bruno Sanvoisin, co-président du SYNAP

06 82 52 62 39 — b.sanvoisin@influactive.com